

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

Absents : M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

15-2005

Demande de subvention pour la définition d'un schéma de gestion des activités de pleine nature

Date de convocation
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Monsieur ANDRIEUX, rapporteur, explique que La Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » pilote depuis 2002 l'Opération Grand Site de St Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault et le programme d'action 2004 – 2007 en cours de conventionnement avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui vise à protéger le site, à améliorer l'accueil des visiteurs et à favoriser le développement socio-économique local.

Le schéma de gestion des activités de pleine nature est une action forte de ce programme d'action. Il a pour objectifs la valorisation et la protection des espaces naturels et de loisirs. S'appuyant sur une large concertation ce schéma s'articulera autour de :

- la résolution et la prévention des conflits d'usages entre les différents utilisateurs des espaces naturels.
- Le rééquilibrage des activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire de l'Opération Grand Site.
- Le développement maîtrisé de ces activités.

Un marché d'étude a été lancé et attribué au bureau d'études Juris Eco Développement pour un montant total HT de 45 000 €

Cette action figure dans la convention d'objectif et de partenariat de l'Opération Grand Site qui a été validé par le Conseil communautaire du 15 avril 2004 et par l'ensemble des partenaires techniques et financiers lors du Comité de pilotage de l'Opération Grand Site du 15 janvier 2004.

Il est nécessaire aujourd'hui de solliciter auprès des partenaires financiers de l'Opération Grand Site, Europe et Département une subvention pour la réalisation de cette étude.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Europe (FEOGA)	40%	18 000 €
Département	30%	13 500€
Communauté de communes	30%	13 500€

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à :

- solliciter les demandes de subvention pour l'étude de définition d'un schéma de gestion des activités de pleine nature.
- signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret